



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 35 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, le feu de forêt 281 causé par la foudre a pris naissance, brûlant jusqu'à maintenant 11 478,2 hectares;

**CONSIDÉRANT QU'**environ vingt abris sommaires (camps de chasse), camps de villégiature et camps de trappe sont considérés « perte totale » dans le canton de Perron;

**CONSIDÉRANT QUE** la chasse est une pratique faisant partie de nos traditions transmises de génération en génération;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur assurable d'un tel bâtiment étant nettement inférieure à sa valeur réelle (sachant que ceux-ci sont rarement admissibles en raison de leur situation géographique éloignée), la reconstruction des aménagements pourrait s'échelonner sur plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de la chasse génère des retombées économiques considérables sur le territoire de l'Abitibi-Ouest.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de verser une compensation financière aux gens touchés par la perte de leurs abris sommaires, leurs camps de villégiature et de trappe due au feu de forêt 281, afin de les aider à rebâtir dans les meilleurs délais.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Suzanne Blais  
Députée d'Abitibi-Ouest

  
Sélectionner une date  
Date de signature de l'extrait